

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2015**

L'an deux mille quinze et le premier juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le vingt-six mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Ghislaine CABESSUT, Maire.

Présents : G. CABESSUT - M. PORTES - G. ESTAMPE – M. F. SAURIN -- D. NADALIN – N. BOITIER-PERLETTI -- M. KECHAR - A. M. FERNEKESS - G. NAVLET - R. BERINGUIER – C. BRANDALAC - T. MARTY - D. HENRY – C. ROUX – G. LE CHARPENTIER –C. ROBERT – C. ECK - D. SOULIGNAC - L. COMBE – P. BOISSELIER - R. CLAVIE -

Absents excusés : V. FERVEL-RABAYROL – P. EDARD – S. MESSEGUE

Absent : F. JAUNAY – A. PAGES

Procuration de P. EDARD à G. CABESSUT  
Procuration de S. MESSEGUE à M. PORTES

Secrétaire de séance : Monsieur L. COMBE a été nommé secrétaire de séance.

**AFFAIRES GENERALES**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 AVRIL2015**

*Rapporteur : Ghislaine CABESSUT*

Madame CABESSUT demande si le compte-rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 Avril 2015 est approuvé.

**COMMISSION URBANISME ET DROITS DU SOL**

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE**

Rapporteur : Daniel NADALIN

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, vu le Code des marchés publics et notamment son article 8, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, considérant que les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA sont supprimés à compter du 31 Décembre 2015, considérant que le regroupement des acheteurs publics d'électricité est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur budget d'énergie, considérant que le SDEHG organise un groupement de commandes pour l'achat d'électricité auquel les collectivités et établissements publics du département peuvent adhérer, vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal :

- d'adhérer audit groupement de commandes et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement,
- d'autoriser le représentant du coordinateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur la proposition présentée.

## **RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – TRANCHE 2015**

Rapporteur : Daniel NADALIN

Délibération ajournée

## **REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER PAR ORANGE**

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la Loi de Réglementation des Télécommunications n° 96-659 du 26 juillet 1996 et son décret d'application n°97-683 du 30 Mai 1997 relatifs aux « droits de passage et servitudes ». ORANGE a déclaré à la Mairie, gestionnaire du Domaine Public Routier, les infrastructures existantes au 1er Janvier 2015. Celles-ci se décomposent de la façon suivante :

1- Artères de Télécommunication	
- utilisation du sous sol	41,041 km d'artère
- artère aérienne	45,00 km d'artère
	-----
TOTAL :	86,041 km d'artère
2- Installations radioélectriques	
- antenne	Aucune
- pylône	Aucun
3- Emprise au sol	
- cabines	2,00 m <sup>2</sup>
- autres éléments	0,70 m <sup>2</sup>
	-----
TOTAL	2,70 m <sup>2</sup>

Monsieur NADALIN indique qu'il y a lieu de fixer le montant annuel de la redevance qui sera perçue par la commune.

Monsieur NADALIN précise que le montant de la redevance maximale de chaque catégorie a été arrêté par le décret N° 97-683 du 30 Mai 1997. Ces redevances maximales évoluent au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'indice du coût de la construction. Le coefficient d'actualisation des prix pour l'année 2015 est déterminé par le rapport suivant : 1624,00/1045,75. Le montant de la redevance 2015 est arrêté comme suit :

- Artères de communication : 35,52 € par km d'artère,
- Installation radioélectrique : 236,75 € pour les antennes de plus de 12 m,  
473,50 € pour les pylônes de plus de 12 m,
- Autres installations : 23,67 € le m<sup>2</sup>.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal de valider la déclaration des installations de ORANGE au 01 Janvier 2015, de fixer le montant comme énoncé ci-dessus, et d'autoriser le Maire à émettre le titre de recettes correspondant soit 3.120,09 €.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur la proposition présentée.

## **BILAN INSTRUCTIONS URBANISME 2014**

*Rapporteur : Daniel NADALIN*

Pour ce qui est des permis de construire traités, le nombre de dossiers traités est en augmentation notamment pour les constructions neuves par rapport à l'année précédente puisqu'ils passent de 19 (représentant 31 logements) à 30 (représentant 37 logements).

Les demandes de travaux exemptés de permis de construire sont également en augmentation ( 86 contre 72 en 2013), notamment les demandes de détachements de lots à bâtir, du fait de la suppression du COS.

Les demandes de certificats d'urbanisme opérationnels (constructibilité) augmentent même si les certificats d'urbanisme de simple information restent largement majoritaires.

Le nombre de lotissements (Permis d'Aménager et déclarations préalables) augmente également du fait de la suppression de la taille minimale de terrain et du COS (Loi ALUR) : 24 lotissements de 1 à 2 lots en 2014 au lieu de 9 en 2013.

## **AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS**

*Rapporteur : Daniel NADALIN*

- SIEHG : dans le cadre de la programmation 2015, le renforcement du réseau d'eau va être réalisé cet été sur la RD4 ;
- PLU révision générale : la réunion de lancement de la procédure avec la commission d'urbanisme a eu lieu le 18 mai dernier : il a été programmé qu'une réunion sur le pré-PADD se tiendrait le 10 juillet au matin, qu'un séminaire de restitution du pré-PADD aurait lieu le 21 septembre, qu'une réunion publique d'information, préalable aux entretiens BIMBY aurait lieu le 1<sup>er</sup> octobre en soirée ; il a également été précisé que les entretiens BIMBY se tiendraient les

week-ends des 2 et 3 octobre et des 9 et 10 octobre ; les ateliers thématiques avec des groupes de travail préalablement constitués se dérouleront entre le 6 et le 15 octobre.

## COMMISSION FINANCES

### **TRAVAUX D'ISOLATION DES PREFABRIQUES DES 2 ECOLES** **SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE**

*Rapporteur : Michel PORTES*

Monsieur PORTES informe le Conseil Municipal de la nécessité d'engager des travaux d'isolation dans les préfabriqués des écoles maternelle et élémentaire afin de retrouver des températures acceptables tant en période hivernale qu'en période caniculaire.

Il rappelle que les préfabriqués de l'école maternelle accueillent une classe de grande section et 3 dortoirs ; quant à ceux de l'école élémentaire, ils sont occupés par 3 classes de niveau élémentaire.

Monsieur PORTES présente les devis des entreprises suivantes :

- L'entreprise RIEDI & CIE, concernant la dépose et le remplacement des plafonds à l'école maternelle, pour un montant de 13.685,40 € TTC,
- L'entreprise RATIER, concernant l'installation de la climatisation dans les préfabriqués de l'école élémentaire pour un montant de 10.912,38 € TTC,
- L'entreprise SARTOR, pour la mise en place de brises soleil en façade à l'école élémentaire, d'un montant de 3.492,00 € TTC,
- L'entreprise SARTOR, pour la mise en place de brises soleil en façade à l'école maternelle, d'un montant de 1.1.224,00 € TTC,

Soit un montant total de 29.313,78 € TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'engager les travaux d'isolation sur les préfabriqués des écoles pour un montant total de 29.313,78 € TTC, et de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la réserve parlementaire.

## COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL

### **CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE A TEMPS COMPLET AU SERVICE** **TECHNIQUE DE LA COMMUNE AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2015.**

*Rapporteur : Ghislaine CABESSUT*

Madame CABESSUT expose qu'en application des dispositions de la loi, il y a lieu de créer un emploi permanent à temps complet d'agent de maitrise à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Il paraît en effet opportun de régulariser la situation d'un agent, actuellement en poste, qui a bénéficié de la préparation à l'examen professionnel d'agent de maîtrise et qui a été reçu à cet examen au mois d'avril dernier.

Il est précisé que le poste d'adjoint technique de 1ère classe, que l'agent occupait jusque-là, sera clôturé dès que l'agent aura été nommé sur son nouveau grade d'agent de maîtrise.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal de créer un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et de clôturer le poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe que l'agent occupait jusque-là.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur la proposition présentée.

### **INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER DE FRONTON**

*Rapporteur : Ghislaine CABESSUT*

Madame CABESSUT rappelle au Conseil Municipal qu'en vertu des dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, pris en application de l'article 97 de la loi 82-813 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982, le Receveur Municipal peut percevoir une indemnité dite de conseil. Son versement est régi, pour l'essentiel par les deux points suivants :

- accord entre la collectivité et le Receveur pour la fourniture de prestations prévues à l'arrêté, et qui touchent aux matières budgétaires, financières, comptables et de gestion,
- possibilité de moduler, entre 0 et 100 %, le taux de l'indemnité accordée, en fonction des prestations demandées.

Madame CABESSUT informe le Conseil Municipal qu'une délibération a été prise le 22 septembre 2014 compte tenu du renouvellement de l'Assemblée délibérante pour M. Christian RIGAL, Trésorier en fonction jusque-là.

Un nouveau Trésorier ayant été nommé depuis cette date en la personne de M. Laurent BAILLY, une nouvelle décision doit être prise pour l'attribution et le taux de l'indemnité qui lui sera attribuée étant précisé que, si le taux ainsi fixé reste invariable pendant toute la durée du mandat (sauf décision spéciale, dûment motivée), il devra être revu à l'occasion de tout nouveau changement de Receveur.

Au vu des éléments fournis par M. BAILLY, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une indemnité de conseil à Monsieur Laurent BAILLY et de fixer le taux de cette indemnité de conseil à 100 %.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents (13 voix pour, 7 voix contre [L. COMBE, M.F. SAURIN, C. ROUX, P. BOISSELIER, G. NAVLET, N. BOITIER-PERLETTI, D. SOULIGNAC] et 3 abstentions [G. LE CHARPENTIER, C. BRANDALAC, C. ROBERT]), la proposition présentée.

**COMMISSION ENFANCE ET AFFAIRES  
SCOLAIRES**

**REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES  
PUBLIQUES – CONTRIBUTION DES COMMUNES DE RESIDENCE DES ENFANTS  
FREQUENTANT LA C.L.I.S. DE BOULOC**

*Rapporteur : Nathalie BOITIER-PERLETTI*

Madame BOITIER-PERLETTI expose à l'assemblée que l'article L. 212-8 du Code de l'Education prévoit que la répartition des dépenses de fonctionnement, lorsque les écoles publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ; cet article précise également les modalités de calcul de la contribution de la commune de résidence : il est tenu compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des écoles de la commune d'accueil ; sont exclues les dépenses relatives aux activités périscolaires.

Madame BOITIER-PERLETTI présente à l'Assemblée les éléments de calcul du coût d'un élève et informe l'assemblée que pour l'année 2014, celui-ci s'élève à 836 €.

Elle ajoute que les communes de résidence des enfants qui fréquentent la C.L.I.S., à savoir, Fronton, Castelginest, Layrac Sur Tarn, Mirepoix Sur Tarn, Villaudric, Bazus, Vacquiers et Castelnaud d'Estrétefonds, sont tenues de participer aux frais de fonctionnement des écoles qui les accueillent. Un calcul affiné tenant compte du potentiel fiscal de ces communes est présenté et expliqué à l'Assemblée.

Dans ce cadre, Madame BOITIER-PERLETTI propose au Conseil Municipal :

- d'accepter que le coût d'un élève pour les écoles de Bouloc soit fixé à 836 € pour l'année scolaire 2014/2015,
- d'accepter les contributions fixées pour les communes de résidence des enfants de la C.L.I.S. de Bouloc telles que présentées.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres du Conseil Municipal la proposition présentée.

**CONVENTION AVEC LES COMMUNES DE VACQUIERS, VILLENEUVE-LES-BOULOC,  
SAINT-SAUVEUR ET GARGAS POUR LE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DU  
CENTRE DE LOISIRS**

*Rapporteur : Nathalie BOITIER-PERLETTI*

Madame BOITIER-PERLETTI rappelle à l'Assemblée que compte tenu de la fréquentation importante des enfants des communes avoisinantes, une convention a été mise en place avec plusieurs communes voisines en 2007 pour une participation aux frais de fonctionnement de la structure. La commune de Gargas, membre de la Communauté de Communes du Frontonnais, est également signataire d'une convention depuis 2013.

Elle propose donc la signature d'une convention réactualisée avec ces communes dans laquelle l'A.L.S.H. de Bouloc s'engage à accueillir un nombre d'enfants minimum en contrepartie d'une participation financière de la commune concernée.

Elle précise que le calcul a été fait sur la base des dernières données connues qui sont celles de l'année 2014 et que le coût de la journée / enfant s'élève désormais à 17,05 €.

Madame BOITIER-PERLETTI propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une nouvelle convention pour la participation des communes de Vacquiers, Villeneuve-Lès-Bouloc, Saint-Sauveur et Gargas aux frais de fonctionnement du Centre de Loisirs de Bouloc, et de fixer pour l'année 2015 le coût de la journée / enfant à 17,05 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres du Conseil Municipal la proposition présentée.

**COMMISSION SPORT CULTURE LOISIRS  
COMMUNICATION**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A SOS PREMA**

*Rapporteur : Christine ROBERT*

Madame ROBERT rend compte à l'Assemblée de l'investissement important de l'association dénommée « SOS PREMA » dans l'organisation de la bourse aux matériels et aux vêtements de puériculture du 3 Mai 2015.

A ce titre, Madame ROBERT propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 137,75 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 137,75 € à l'association « SOS PREMA »

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A BAOBAB 31**

*Rapporteur : Anne-Marie FERNEKESS*

Madame FERNEKESS rend compte à l'Assemblée de l'investissement important de l'association boulocaine dénommée « BAOBAB 31 » dans l'organisation de la bourse aux livres du 8 Février 2015.

A ce titre, Madame FERNEKESS propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 247,00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 247,00 € à l'association « BAOBAB 31 ».

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION SPORTIVE FRONTONNAISE CYCLISME**

*Rapporteur : Corinne ROUX*

Madame ROUX indique à l'Assemblée que compte tenu de l'organisation sur la commune de l'épreuve cycliste organisée par l'Union Sportive Frontonnaise Cyclisme pendant la fête locale, il paraît opportun d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement exceptionnelle.

Madame ROUX propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00 € à l'Union Sportive Frontonnaise Cyclisme.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00 € à l'Union Frontonnaise Cyclisme.

### **POINT SUR L'ACTIVITE DE LA COMMISSION**

*Rapporteur : Gilbert ESTAMPE*

#### **COMMUNICATION PAPIER**

« *Bouloc Les Nouvelles* » N°73 est en cours de finalisation et sera distribué à la mi-juin ; Une nouvelle édition de « Bouloc Pratique » va être élaborée : elle regroupera les anciennes publications « Bouloc Pratique » et « Vie associative ».

#### **COMMUNICATION NUMERIQUE**

Le nouveau site de la Mairie devrait être opérationnel courant juin ; Un point a été fait avec la société URBAN CONCEPT qui nous a fourni les panneaux électroniques afin d'évoquer quelques dysfonctionnements. Des solutions ont été trouvées. Cet outil est très sollicité par les associations et pour les événements municipaux.

#### **VIE ASSOCIATIVE**

La réunion annuelle Mairie / associations se tiendra le jeudi 25 juin dans la salle des fêtes. Suite aux changements de téléphonie, l'accès à Internet à la maison des associations demande quelques réajustements. Plusieurs associations sont demandeuses et utilisatrices. Vide grenier : un point va être fait sur les responsabilités et les obligations des organisateurs.

#### **CULTURE / EXPOSITIONS**

La première édition de Cuvée d'Artistes organisée par la commission se déroule actuellement.

#### **CEREMONIES / COMMEMORATIONS**

La cérémonie du 8 mai s'est bien déroulée. La prochaine commémoration est pour la semaine du 20 août.

## **EVENEMENTIEL**

Un marché nocturne sera couplé avec la fête de la musique le 21 juin ;  
Le Forum des Associations se tiendra au complexe sportif le samedi 5 septembre prochain.

## **COMMISSION SECURITE PATRIMOINE ET VOIRIE**

### **BATIMENTS : POINT SUR LES AFFAIRES ET TRAVAUX EN COURS**

*Rapporteur : Robert BERINGUIER*

#### **CENTRE DE LOISIRS :**

- Les 2 salles du haut de l'extension devant accueillir des classes à la rentrée seront repeintes si possible cet été par les services techniques ; les éclairages pour les tableaux seront posés avant la rentrée en régie ;

#### **ECOLE ELEMENTAIRE :**

- Constructions modulaires : les dernières réserves ont été levées ;
- Fuites persistantes : des devis de réfection de la globalité de la toiture-terrasse ont été demandés ;
- Aménagement annexe au réfectoire dans la classe située dans les anciens logements des instituteurs : compte tenu de l'augmentation des effectifs, une annexe au réfectoire d'une capacité de 30 places va être aménagée pendant les vacances scolaires d'été ; le local a d'ores et déjà été repeint ;
- Réfectoire actuel : la moitié du réfectoire a été repeint pendant les vacances de Pâques ;

#### **ECOLE MATERNELLE :**

- Une réflexion est en cours sur la rénovation du préfabriqué le plus ancien : remplacement des plaques de faux plafond et rénovation par un doublement de l'isolation en faux-plafond ; les devis sont en cours ; un devis pour une climatisation des préfabriqués les plus anciens est également demandé ;
- Les acacias situés derrière les préfabriqués de la cour ont été abattus car leur système racinaire risquait d'endommager le bâtiment et les branches empiétaient sur la toiture de ce dernier (bouchage régulier des chenaux d'évacuation des eaux pluviales) ;

#### **TRAVAUX SUR LE RETABLE :**

- Les travaux de restauration se poursuivent, une délégation d'élus s'est rendue aux Ateliers Parrot à la fin du mois d'avril ; la 1<sup>ère</sup> phase est achevée ; le terme des travaux est prévu pour la fin 2016 ;

#### **LOGEMENTS SOCIAUX IMMEUBLE DU FONTANAS :**

- Les volets et la porte d'entrée ont été remplacés.

#### **MAISON DES ASSOCIATIONS :**

- Le garde-corps de l'escalier extérieur est commandé ;
- Les salles Languedoc, Quercy et les vestiaires et sanitaires de la salle de danse ont été repeints en régie ;

#### **MAISON DES JEUNES INTERCOMMUNALE :**

- Les travaux de construction sont quasiment achevés et le bâtiment sera opérationnel début juillet ;

## **VOIRIE : POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET A VENIR**

*Rapporteur : Robert BERINGUIER*

### **RESIDENCE DES TOURNESOLS :**

- 5 nouvelles places de stationnement ont été matérialisées ;

### **AMENAGEMENT CARREFOUR CHEMIN DE FOMPIGASSE / ROUTE DE VACQUIERS :**

- Les travaux du Conseil Départemental pour un aménagement au carrefour ont commencé ;

### **NOUVEAU PARKING DU CIMETIERE :**

- Le nouveau parking du cimetière a été revêtu à l'initiative de la C.C.F.

## **DIVERS**

## **MODIFICATION DU PERIMETRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS DES PERSONNES AGEES**

*Rapporteur : Ghislaine CABESSUT*

Madame CABESSUT fait lecture à l'Assemblée de la demande d'adhésion sollicitée par la commune de Bordes-de-Rivière (Arrondissement de Saint-Gaudens) et de la demande de retrait de la commune de Saint-Rome (Arrondissement de Toulouse) du Syndicat Intercommunal de Transports des Personnes Agées de leur volonté d'y adhérer.

En vertu de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le Conseil Municipal de chaque commune membre se prononce sur l'admission ou le retrait de communes au sein du SITPA.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur l'adhésion de la commune de Bordes-de-Rivière (Arrondissement de Saint-Gaudens) et la demande de retrait de la commune de Saint-Rome (Arrondissement de Toulouse) au Syndicat Intercommunal de Transports des Personnes Agées et d'accepter l'extension concomitante du périmètre du SITPA.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

## **TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR L'ANNEE 2016**

*Rapporteur : Ghislaine CABESSUT*

Madame CABESSUT rappelle que le tirage au sort est effectué par le Maire à partir de liste électorale.

Elle rappelle que le juré tiré au sort doit être au moins âgé de 23 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année où il doit siéger : les électeurs nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993 doivent être écartés.

Il convient de désigner: 1 juré pour 1300 habitants donc 3 pour Bouloc mais le nombre de noms à tirer au sort est égal au triple de celui fixé pour la commune considérée : il faut donc tirer au sort 9 noms

Les jurés tirés au sort pour l'année 2016 sont Jean-Luc GAY, Jean-Pierre HENRY, Daniel ARRANG, Sabine ROBICHON, Florian BUZZI, Francis ABAD, Jean-Christophe TORCHUT, Jacqueline MARTIN et Serge GRIBELIN.

**La séance est levée à 22 h 20.**

**Relevé des délibérations :**

2015/04/01	Marchés publics	Adoption au groupement de commandes pour l'achat d'électricité
2015/04/02	Autres actes de gestion du domaine public	Redevance annuelle d'occupation du domaine public ORANGE
2015/04/03	Subvention d'investissement	Travaux d'isolation des préfabriqués des 2 écoles - Subvention de l'Etat au titre de la réserve parlementaire
2015/04/04	Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	Création d'un poste d'agent de maîtrise aux services techniques
2015/04/05	Finances locales - Divers	Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes
2015/04/06	Enseignement	Frais de fonctionnement des écoles de Bouloc - Participation des communes au financement de la C.L.I.S.
2015/04/07	Enseignement	Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement du Centre de Loisirs pour l'année 2015
2015/04/08	Subvention de fonctionnement	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association SOS PREMA
2014/04/09	Subvention de fonctionnement	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Baobab 31
2014/04/10	Subvention de fonctionnement	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Union Frontonnaise Cycliste
2014/04/11	Intercommunalité	Modification du périmètre du SITPA

Emargements pour la séance du lundi 1<sup>er</sup> Juin 2015 :

<i>Ghislaine CABESSUT</i>	<i>Michel PORTES</i>	<i>Marie-Françoise SAURIN</i>	<i>Gilbert ESTAMPE</i>
<i>Christelle BRANDALAC</i>	<i>Daniel NADALIN</i>	<i>Nathalie BOITIER - PERLETTI</i>	<i>Robert BERINGUIER</i>
<i>Dominique HENRY</i>	<i>Thierry MARTY</i>	<i>Anne-Marie FERNEKESS</i>	<i>Laurent COMBE</i>
<i>Pascale EDARD</i> <i>Procuration à G. CABESSUT</i>	<i>Guy NAVLET</i>	<i>Delphine SOULIGNAC</i>	<i>Christian ECK</i>
<i>Renée CLAVIE</i>	<i>Christine ROBERT</i>	<i>Geneviève LE CHARPENTIER</i>	<i>Corinne ROUX</i>
<i>Valérie FERVEL-RABAYROL</i> <i>Absent excusé</i>	<i>Patrice BOISSELIER</i>	<i>Mourad KECHAR</i>	<i>Stéphan MESSEGUE</i> <i>Procuration à Michel PORTES</i>
<i>Alexandre PAGES</i> <i>Absent</i>	<i>Florian JAUNAY</i> <i>Absent</i>		